

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **9 février 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-02-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de janvier 2026
- 5 - ADMINISTRATION

- 5.1 - Adoption du règlement 02-2026 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2026
- 5.2 - Vente des immeubles pour les taxes impayées 2025
- 5.3 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 5.4 - Réfection de la route du 8e-Rang, décompte progressif #3
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Nomination des membres du Comité de démolition des immeubles sur notre territoire
 - 6.2 - Avis de motion du projet de règlement 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de carburant
 - 7.2 - Priorités municipales en matière de sécurité publique pour 2026
 - 7.3 - Pompage des grilles d'égouts 2026, soumissions
 - 7.4 - Marquage de la chaussée 2026, soumissions
 - 7.5 - Débroussaillage des fossés 2026, soumissions
 - 7.6 - Démission de M. Keven Bissonnette comme employé des travaux publics
 - 7.7 - Réfection du broyeur #1
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Fête des neiges 2026
 - 8.2 - Dépôt du bilan financier du souper bénéfice 2025
 - 8.3 - Dépôt du bilan financier du Défi innovation 2025
 - 8.4 - Nomination du comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Support financier à Agir collectivement dans Bellechasse en 2026
 - 9.2 - Demande de soutien financier pour les Jeux du Québec, hiver 2026
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-02-02 3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2026-02-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de janvier 2026

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 512 161.93 \$ et des salaires de 177 205.99 \$ en date du 9 février 2026 pour les dépenses de janvier 2026.

5 - ADMINISTRATION

2026-02-04 5.1 - Adoption du règlement 02-2026 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2026

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité est régie par les dispositions du Code municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation de nouvelles résidences dans certains secteurs du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il est important de promouvoir la construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter une personne à se construire et que cette nouvelle construction rapportera des taxes à la Municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser la construction pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 janvier 2026 (2026-01-06);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 02-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-02-05 5.2 - Vente des immeubles pour les taxes impayées 2025

CONSIDÉRANT QUE les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 13 mars 2026 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus;

QUE lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse, l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2023 et 2024, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées;

QU'au moment de la mise en vente, Monsieur Vincent Drouin, directeur général, soit autorisé par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes;

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soit transmise au Centre de services scolaire concerné.

5.3 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Notre directeur général dépose le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

2026-02-06 5.4 - Réfection de la route du 8e-Rang, décompte progressif #3

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 3, de la réfection de la route du 8e-Rang sur 700 mètres, au montant de 10 098,26 \$ taxes incluses.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2026-02-07 6.1 - Nomination des membres du Comité de démolition des immeubles sur notre territoire

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des membres du Comité de démolition pour l'année 2026. Celle-ci soit composée de la conseillère Annick Patoine, des conseillers Bruno Lacombe et Simon Bissonnette ainsi que du directeur général Vincent Drouin.

2026-02-08 6.2 - Avis de motion du projet de règlement 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Monsieur le conseiller Gaétan Labrecque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

7 - SERVICE PUBLIC

2026-02-09 7.1 - Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de carburant

CONSIDÉRANT les échanges entre la Municipalité et la MRC pour que soit publié un appel d'offres en vue de l'obtention de prix en commun pour la fourniture et la livraison de carburant;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par la MRC le 18 décembre 2025, faisant état, notamment, des besoins estimés de la Municipalité pour, minimalement, la prochaine année;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu des soumissions de trois (3) fournisseurs de services;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'analyse des soumissions a été préparé le 23 janvier 2026 par l'équipe de professionnels du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme est celle de l'entreprise Harnois Énergie inc. aux montants de :

- 1,0350 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel clair
- 1,1050 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel clair, basse température -40
- 1,0350 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel coloré

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse octroiera le contrat par voie de résolution au prochain conseil des maires du 18 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland octroie le contrat de fourniture et de transport de carburant diesel à l'entreprise Harnois Énergie inc. aux montants de :

- 1,0350 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel clair
- 1,1050 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel clair, basse température -40
- 1,0350 \$/l pour la fourniture et le transport de diesel coloré

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cet achat.

2026-02-10 7.2 - Priorités municipales en matière de sécurité publique pour 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire parvenir ses priorités municipales en matière de sécurité publique au Comité de sécurité publique (CSP) d'ici le 15 mars 2026;

- Augmenter la surveillance policière dans la zone scolaire;
- Augmenter la surveillance policière dans la zone entre le Dépanneur J.&R. Lachance et le Marché Tradition;
- Augmenter la surveillance policière dans les différents parcs de la municipalité;
- Augmenter la surveillance policière dans les quartiers résidentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les priorités municipales en matière de sécurité publique pour l'année 2026.

2026-02-11 7.3 - Pompage des grilles d'égouts 2026, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Bilodeau, a sollicité des soumissions pour le pompage des grilles de rues de notre réseau pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « HPV Inc. » au coût unitaire de 11.00 \$ pour un montant total approximatif de 4 400.00 \$ excluant les taxes.

2026-02-12 7.4 - Marquage de la chaussée 2026, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Bilodeau, a sollicité des soumissions pour le marquage de nos routes asphaltées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de trois (3) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat de marquage longitudinal de 40 000 mètres à « Durand Marquage et Associés Inc » au coût de 15 600.00 \$ excluant les taxes.

2026-02-13 7.5 - Débroussaillage des fossés 2026, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Bilodeau, a sollicité des soumissions pour le débroussaillage de nos abords des rangs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres conforme de la part deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « Entreprise Godbout et fils » au taux horaire de 110.00 \$ excluant les taxes.

2026-02-14 7.6 - Démission de M. Keven Bissonnette comme employé des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. Keven Bissonnette comme employé des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer afin que le service des travaux publics ne soit pas pénalisé et que les travaux d'entretien ne soient pas ralentis par le manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la démission de M. Keven Bissonnette et que le directeur général, M. Vincent Drouin, débute le processus d'embauche de son remplacement.

2026-02-15 7.7 - Réfection du broyeur #1

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'eau usée, M. Jonathan Trahan, nous souligne que la réparation du broyeur #1 doit être faite en vue d'effectuer des travaux d'entretien du broyeur #2;

CONSIDÉRANT QU'il souligne également qu'il serait souhaitable de favoriser l'utilisation en alternance de nos broyeurs pour maximiser l'état de ceux-ci dans l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que cette façon de faire doit être mise de l'avant pour le futur;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise « CWA Mécanique de procédé » pour la remise en fonction de notre broyeur #;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise « CWA Mécanique de procédé » pour la réparation du broyeur #1, au montant budgétaire de 5 590.00 \$ excluant les taxes.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Fête des neiges 2026

La fête des neiges 2026 aura lieu le 21 février prochain au site Le Havre du Lac Vert.

8.2 - Dépôt du bilan financier du souper bénéfice 2025

Notre directeur général dépose le bilan financier du souper bénéfice 2025.

8.3 - Dépôt du bilan financier du Défi innovation 2025

Notre directeur général dépose le bilan financier du Défi innovation 2025.

2026-02-16 8.4 - Nomination du comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal comprenant, au moins, deux aînés et le responsable des questions familles et aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE la Municipalité procède à la nomination d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Annie Morin, représentante familles
- Daniel Gonthier, représentant des aînés et de la FADOQ
- Line Fradette, représentante des aînés (Conseil municipal)
- Annick Patoine, représentante familles (Conseil municipal)
- Daniel Guillemette, représentant des aînés et OH
- Frederyck Lefebvre, représentant familles
- Johannie Pageau, chargé de projet
- Élio Barge, représentant jeunesse
- Florence Audet, représentante jeunesse

QUE ce comité sera sous la responsabilité de l'élue responsable des questions Familles et Aînés (RQFA) Annick Patoine et de la personne-ressource à la Municipalité Johannie Pageau;

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- D'assurer la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

QUE les décideurs soient sensibilisés à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décision, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

2026-02-17 9.1 - Support financier à Agir collectivement dans Bellechasse en 2026

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 986 \$ pour Agir collectivement dans Bellechasse en 2026.

2026-02-18 9.2 - Demande de soutien financier pour les Jeux du Québec, hiver 2026

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde un soutien financier de 100 \$ pour la participation de Madame Florence Audet aux Jeux du Québec de l'hiver 2026.

Prendre note que la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin n'a pas pris part aux discussions étant donné son poste au sein de l'URLS Chaudière-Appalaches.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Pourquoi le point de l'implantation de l'entreprise Bioénertek n'est pas à l'ordre du jour du conseil de ce soir ?
- Quelle est la décision du conseil concernant l'implantation de l'entreprise Bioénertek ?
- Pourquoi l'entreprise Bioénertek avait choisi notre Municipalité ?
- Demande de modification des conditions d'implantation du règlement 09-2024.
- À quoi va servir le Comité de démolition ?
- Démission de Keven Bissonnette.
- Rétrécissement du terre-plein sur le boulevard Père-Brousseau.

2026-02-19 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier